



Annulation vente véhicule d'occasion par professionnel

Par pj06

Bonjour,

ma demande concerne un litige avec un professionnel de l'automobile

Suite à un achat récent d'une voiture d'occasion assorti d'une garantie de 6 mois, j'ai dû ramener le véhicule à de nombreuses reprises sans obtenir satisfaction.

Le véhicule fonctionne mal, rien d'efficace n'est mis en œuvre pour résoudre les problèmes.

Lors de mon dernier passage chez ce professionnel, le gérant s'est montré particulièrement irrespectueux et à la limite du comportement violent.

De nombreuses irrégularités administratives et commerciales (graves pour certaines), après recherches, sont apparues. Un contrôle technique volontaire met en évidence des vices cachés (CT de complaisance ?).

Par courrier r.a.r., j'ai adressé au gérant deux propositions de règlement du litige à l'amiable.

Le gérant accepte, par retour de courrier en r.a.r., de reprendre le véhicule et de me rembourser intégralement.

En réponse par courrier en r.a.r., je lui demande les coordonnées du médiateur auquel il est affilié afin de procéder « proprement » et officiellement à la transaction.

Je suis très méfiant vis à vis du gérant.

Le risque de ne pas récupérer l'argent, plus de 10 k€, après remise du véhicule est grand.

D'où l'importance d'un tiers de confiance pour imposer des règles que personne ne peut enfreindre.

L'argent serait bloqué chez le tiers de confiance, le véhicule ensuite remis chez l'agent Renault et le même jour un virement serait effectué à ma banque, c'est l'idée.

Problème, cela fait 7 jours que le gérant ne donne plus signe de vie.

Quel conseil me donneriez-vous ?

Contactez la DGCCRF ?

Contactez directement les deux seuls médiateurs connus dans cette branche pour les agents automobile ?

Contactez une association de consommateurs ?

Porter plainte ?

Payer les services d'une assistance juridique (il n'y en a pas dans mon contrat d'assurance auto, ni d'habitation) ?

Payer les services d'un avocat spécialisé ?

Si je dois engager des frais à cause de la malhonnêteté du gérant, est-ce que je peux espérer récupérer cet argent par la suite ?

Par avance, je vous remercie pour votre réponse.

Par Violet

Bonjour pj06,

Lorsque vous demandez :

"Payer les services d'un avocat spécialisé ?"

Dans un premier temps vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite

cf.

Si tel est votre choix, n'omettez pas de vous munir de tous les documents en votre possession : pas de souci, l'avocat les lira mais ne les conservera pas.

Cordialement.

Par pj06

Bonjour Violet,

merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par jpgroussard

Bonjour pj,

Citation : "Le gérant accepte, par retour de courrier en r.a.r., de reprendre le véhicule et de me rembourser intégralement."

C'est génial ! Qu'est-ce que vous attendez ?

Allez chez lui, s'il vous donne un chèque vous lui rendez les clés ! Sinon, procédure longue est coûteuse.

Cdlt

Par pj06

Bonjour jpgroussard,

l'agent Renault en question s'est montré particulièrement malhonnête jusqu'à présent et a même eu un geste violent.

Il est tout à fait capable de récupérer le véhicule et de ne pas tenir son engagement ou payer dans des mois et pas forcément le bon montant.

C'est pour ça que je cherche une solution pour tout mettre officiellement par écrit.

Cordialement.

Par jpgroussard

Pj,

je vous comprends entièrement mais légalement, vous n'avez rien à lui reprocher (il s'est engagé par LRAR de reprendre la voiture et vous rembourser intégralement).

Le médiateur intervient s'il y a désaccord entre Renault et vous or il n'y en a pas.

Prenez une personne avec vous !

Vous ne rendez pas la voiture (et vous repartez avec) si le montant du chèque n'est pas celui que vous attendez.

Cdlt

Par pj06

Bonjour jpgroussard,

en première analyse vous avez raison mais à y regarder de plus près ... c'est moins évident.

Il ne s'engage pas sur le mode de paiement (chèque, chèque de banque, virement, tiers de confiance etc ...) et ce n'est pas lui qui a signé la lettre en r.a.r.

Il y a son nom en bas de page et "Po/" plus une signature qui n'est pas la sienne.

Cordialement.

Par jpgroussard

Bonjour pj,

je sais que c'est pas évident pour une personne qui côtoie une 30 de personne en moyenne de luter avec un commercial qui côtoie des milliers de personnes et dont le don est de les embobiner.

La preuve, il vous a répondu dans le sens que vous souhaitiez, sa secrétaire a signé (le P/O est très fréquemment utilisé chez les professionnels) et il ... vous attend. Vous n'avez rien à lui reprocher, la balle est dans votre camp.

Faites ce que je vous ai dit : prenez quelqu'un avec vous (c'est légal d'être accompagné et même de laisser cette personne parler à votre place) et allez-y !

Cdlt